Nom de la politique	***Politique de vote par procuration***	***Date de la dernière révision:***	**11/15/2022**

Règlement connexe	Règle 206(4)-6 et 204-2 en vertu de la loi de 1940 sur les conseillers en investissement Règle 404a-1 de l'ERISA

Politiques d'entreprise connexes	Politique de vote par procuration de BNY Mellon II-K-052

Contexte

Cette politique est établie par l'unité commerciale applicable et Newton Investment Management d'Amérique du Nord, LLC (« NIMNA ») et sa filiale, Newton Investment Management limité (« NIM ») (collectivement dénommés « Newton ») ont mis en œuvre une approche globale concernant le processus de vote par procuration et en assurant la surveillance. De plus, NIMNA et NIM sont toutes deux des filiales en propriété exclusive de La bank of New York Mellon (« BNY Mellon ») et, à ce titre, Newton peut s'appuyer sur les services fournis par BNY Mellon lié au processus de vote par procuration.

Déclaration de politique

En tant que fiduciaire et pour remplir ses obligations comme conseiller en investissement enregistré auprès de la SEC, Newton doit à ses clients un devoir de diligence, ainsi qu'un devoir de loyauté de tous les services entrepris pour le compte du client, y compris (le cas échéant), les modalités et la pratique du droit de vote. Newton fournit des services de conseil en investissement discrétionnaire et non discrétionnaire aux investisseurs institutionnels sous la forme, par exemple, de comptes distincts, de portefeuilles modèles et d'outils d'investissement commun proposé ou géré par La Bank of New York Mellon et ses sociétés affiliées, ainsi qu'à d'autres conseillers en investissement par le biais d'accords de sous conseil. De plus, nous pouvons également fournir des conseils en matière de vote aux comptes pour lesquels Newton agit à titre de consultant.

Cette politique de vote par procuration (la « politique ») décrit l'approche de Newton en matière d'exercice des droits de vote, où le pouvoir discrétionnaire sur les décisions est délégué à Newton par ses clients et où Newton fournit des conseils sur la pratique ainsi que l'exercice des droits de vote dans les titres que Newton a recommandés aux clients sur une base non discrétionnaire, par exemple: les modèles de compte.

Le cas échéant, Newton fera de son mieux pour exercer ses droits de vote dans le cadre de son autorité de gestion, d'acquisition et de cession des actifs du compte. En ce qui concerne les fonds, c'est-à-dire les sociétés d'investissement enregistrées, OPCVM ou FIA, que Newton gère et/ou sous-conseille, Newton exercera les droits de vote en vertu de la présente Politique conformément à une autorité accordée selon les accords clients applicables.

Newton exercera les droits de vote de manière prudente et diligente dans l'intérêt primordial des clients.

Résumé de la politique

Newton a adopté et mis en place cette politique conformément et raisonnablement conçue pour:

- Veiller à ce que les droits de vote soient exercés
- Veiller à ce que les décisions de vote soient prises dans l'intérêt primordial des clients;
- Traiter les conflits d'intérêts matériels potentiels qui peuvent survenir;

- Répondre aux exigences et aux attentes en matière de transparence en ce qui concerne les responsabilités et les activités de vote.

Ligne directrice relative au vote

Newton a établi des principes généraux de gestion qui guident notre décision finale de vote, sur la base des orientations établies par les principes de gouvernance internationalement reconnus, notamment les fondements de gestion d'entreprise de l'OCDE, ainsi que la gestion mondiale de l'ICGN, les principes de rémunération de la UK Investment Association et le code de gouvernance d'entreprise du Royaume-Uni puis s'ensuit d'autres codes de gouvernance locaux. Toutes les décisions de vote sont prises au cas par cas, en fonction de notre logique d'investissement, selon le taux d'engagement et suivant l'approche de l'entreprise à l'égard des codes, des pratiques de marché puis des réglementations applicables. Ceux-ci sont appliqués à la situation unique de l'entreprise, tout en tenant compte des explications fournies pour justifier l'adoption d'une certaine position ou politique par l'entreprise. Ce n'est que dans le cas où nous reconnaissons un conflit d'intérêts important que nous appliquons les recommandations de vote de notre administrateur de vote tiers. Ceux-ci sont décrits dans les politiques et principes d'investissement responsable de Newton qui sont accessibles au public.

Newton cherche à prendre des décisions de vote par procuration correspondant aux meilleurs intérêts financiers à long terme de ses clients et cherche à soutenir la valeur pour les investisseurs en favorisant de saines politiques, des procédures et pratiques économiques environnementales, sociales et de gouvernance grâce au soutien de propositions conformes aux quatre objectifs clés suivants :

- Soutenir l'alignement des intérêts de la direction et du conseil d'administration d'une société avec ceux des investisseurs de la société;
- Promouvoir la responsabilité de la direction d'une société envers son conseil d'administration, ainsi que la responsabilité de ce dernier envers les investisseurs de la société;
- Faire respecter le droit des investisseurs d'une société pour apporter des changements en votant sur les questions soumises à approbation; et
- promouvoir une déclaration adéquate des opérations commerciales et des performances financières d'une entreprise en temps opportun.

De manière générale, les décisions de vote sont prises de façon cohérente par tous les clients de Newton qui sont investis dans la même société sous-jacente. Ceci est conforme au processus d'investissement de Newton qui se concentre sur le succès à long terme de la société détenue. En outre, Newton a l'intention d'exercer ses droits de vote dans toutes les circonstances où il conserve le droit de vote. Cela peut être entravé par diverses considérations pratiques. Par exemple, sur certains marchés, les actions sont « bloquées » avant l'exercice des droits de vote. Le blocage consiste à inscrire le titre sur un registre pendant un certain nombre de jours précédant la réunion. Pendant la période de blocage, les actions ne peuvent pas être négociées librement. Sur les marchés où le blocage des actions est appliqué, Newton ne votera que si la proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires et si la restriction de la capacité de négociation ne risque pas d'affecter négativement la valeur des actifs détenus par les clients.

Pour plus de détails concernant; i) les opinions générales de Newton lors du vote par procuration en tant que fiduciaire pour les clients; ii) les procédures de vote; et iii) les pratiques de vote, veuillez consulter les Politiques et principes de Newton en matière d'investissement responsable.

Procédure de vote

Toutes les possibilités de vote sont communiquées à Newton par le biais d'une plateforme de vote en ligne.

L'équipe chargée de l'investissement responsable examine toutes les résolutions relatives aux questions préoccupantes. Toute question litigieuse identifiée peut être soumise à l'analyste des actions fondamentales ou au gestionnaire de portefeuille approprié pour consultation. Lorsqu'une situation reste conflictuelle, Newton peut également décider de s'entretenir ou de s'engager avec la société ainsi qu'avec d'autres acteurs concernés.

Un service en ligne est utilisé pour soumettre les décisions de vote. Chaque décision de vote est soumise via le service de vote en ligne par un membre de l'équipe d'investissement responsable, mais ne peut être exécutée que par un membre suppléant de l'équipe approuvant le vote dans le même système.

Les membres de certaines équipes opérationnelles de BNY Mellon sont responsables des éléments administratifs entourant l'exercice des droits de vote en s'assurant de les rendre disponibles et qu'ils soit exercés.

Agir collectivement

Sous réserve de la législation applicable et des réglementations en matière d'information, Newton travaillera collectivement avec d'autres investisseurs ainsi qu'avec des associations professionnelles, des organismes gouvernementaux et indépendants pour développer les meilleures pratiques face à une problématique ou améliorer l'efficacité des activités d'engagement. Lorsque nous envisageons de prendre des mesures ou d'agir collectivement face à une problématique concernant une entreprise, nous sommes prudents, afin d'éviter d'être involontairement en possession d'informations confidentielles importantes, d'enfreindre les règles et réglementations relatives aux ententes ou à la concurrence, ou d'être considérés comme agissant de pair avec un ou plusieurs autres investisseurs.

Mandataire de services de vote

Newton utilise un mandataire de services de vote indépendant pour gérer les réunions à venir et instruire les décisions de vote via sa plateforme en ligne qui permet aussi de valider l'information. Ses recommandations de vote ne sont pas systématiquement suivies; ce n'est que dans le cas où nous reconnaissons un conflit d'intérêts important potentiel (comme décrit ci-dessous) que la recommandation de notre mandataire de services de vote externe sera appliquée.

Le mandataire de vote externe est soumis aux exigences établies par le groupe de surveillance de la gestion des fournisseurs de Newton. À ce titre, des réunions régulières de diligence sont organisées et des procès-verbaux sont rédigés avec ce mandataire et cela inclut l'examen des performances opérationnelles, de la qualité des services, de la fiabilité de la recherche et des contrôles internes, y compris la gestion des conflits d'intérêts matériels potentiels. De plus Newton, ainsi que ses autres clients, participe à des consultations visant à recueillir des commentaires spécifiques sur les questions de vote par procuration. Cela permet d'assurer l'alignement des intérêts entre les attentes de Newton et les recommandations de vote fournies par le mandataire externe.

Conflits d'intérêts

Lorsque Newton agit en tant que mandataire pour ses clients, un conflit pourrait survenir entre Newton (y compris les fonds BNY Mellon ou les fonds affiliés), la société émettrice et/ou un client lors de l'exercice des droits de vote. Newton a mis en place des procédures pour s'assurer que les conflits d'intérêts importants potentiels sont atténués, tandis que les droits de vote de ses clients sont exercés dans leur meilleur intérêt. Newton cherche à éviter les conflits d'intérêts importants potentiels grâce à:

1. l'établissement de ces principes de vote par procuration;
2. l'équipe d'investissement responsable;
3. les groupes de surveillance internes; et
4. l'application des directives de vote par procuration d'une manière objective et cohérente entre les comptes clients, concernant, le cas échéant, les recherches et les recommandations internes et externes fournies par des services de conseil en vote par procuration tiers et sans tenir compte des facteurs liés aux relations avec les clients de Newton ou de BNY Mellon.

Lorsqu'un conflit d'intérêts important potentiel se produit entre Newton, BNY Mellon, la société sous-jacente et/ou un client, les recommandations d'un mandataire de services de vote par procuration tiers indépendant seront appliquées.

Un conflit d'intérêts important potentiel pourrait exister dans les situations suivantes, entre autres:

1. Lorsqu'une assemblée des actionnaires est convoquée par la société mère de Newton, BNY Mellon;
2. Lorsqu'une assemblée générale est convoquée par une société pour laquelle le PDG de BNY Mellon est membre du conseil d'administration;
3. Lorsqu'une assemblée des actionnaires est convoquée par une société qui est un client actuel de BNY Mellon et qui a contribué à plus de 5 % du chiffre d'affaires de BNY Mellon à la fin du dernier trimestre fiscal;
4. Lorsqu'une assemblée des actionnaires concerne une question qui est publiquement contestée ou promue (par exemple, une course aux procurations) par (i) un membre du conseil d'administration de BNY Mellon ou (ii) une société pour laquelle un membre du conseil d'administration de BNY Mellon est président du conseil d'administration, PDG, président, directeur financier ou directeur de l'exploitation (ou équivalent fonctionnel) ;
5. Lorsqu'une assemblée des actionnaires est convoquée par un groupe de gestion dont les sujets à l'ordre du jour sont relatifs aux services fournis par (ou aux frais payés à) une société affiliée de BNY Mellon (par exemple, convention de gestion des investissements, convention de garde, etc.);
6. Lorsqu'un employé, un dirigeant ou un administrateur de BNY Mellon ou de l'une de ses sociétés affiliées a un intérêt personnel dans le résultat d'une proposition de procuration particulière); et
7. lorsque le mandataire se rapporte à un titre dans lequel Newton a investi dans deux ou plusieurs sociétés qui font l'objet de la même fusion ou acquisition. Tous les cas menant à un conflit d'intérêts important potentiel reconnu et où Newton engage son mandataire de services de vote par procuration sont signalés séparément dans les rapports trimestriels sur l'investissement responsable de Newton accessibles au public.

Les employés de Newton sont tenus d'identifier tout conflit d'intérêts potentiel ou réel et de prendre les mesures appropriées pour les éviter, les gérer et de les signaler au Comité des conflits d'intérêts de Newton pour examen. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la Politique sur les conflits d'intérêts de Newton.

Divulgations et rapports

Newton affiche publiquement sur son site Web ses politiques et principes qui décrivent son approche en matière d'investissement responsable, y compris l'exercice des droits de vote. Les rapports trimestriels sur l'investissement responsable sont également publiés incluant les détails de l'engagement ESG entrepris au cours de la période, en plus d'une liste de toutes les décisions de vote prises et de la justification du vote pour les décisions non alignées sur les recommandations de la direction de la société sous-jacente et pour les décisions sur toutes les résolutions proposées par les actionnaires.

La politique et les procédures de vote par procuration de Newton sont également résumées dans son formulaire ADV, qui est déposé auprès de la SEC et fourni aux clients. Sur demande, Newton fournira aux clients une copie des politiques mentionnées ci-dessus ainsi que des informations sur la façon dont leurs procurations ont été votées par Newton.

Prêts de titres

Newton ne s'engage pas dans le prêt de titres pour le compte de ses clients; cette activité est à la discrétion des clients individuels. Pour certains fonds gérés par BNY Mellon, et où Newton est nommé gestionnaire d'investissement ou sous-conseiller, les conseils d'administration des fonds ont conclu des programmes de prêt de titres.

Contrôles, tenue de comptes et audit

Newton a instauré un comité qui supervise tous les aspects liés au développement durable y compris ses investissements, les impacts directs et l'engagement auprès des communautés ainsi qu'aux marchés financiers (plaidoyer) concernant les questions de développement durable. Tous les documents de procédure interne liés aux questions de vote, y compris le présent document de politique, sont supervisés par le comité de développement durable au moins une fois par an.

Des registres sont conservés pour toutes les décisions de vote, y compris les preuves du processus de soumission et d'approbation, qui font l'objet d'un audit externe. En plus, l'équipe chargée des actions d'entreprise fait un rapport mensuel sur les indicateurs de risque critiques en ce qui concerne les questions de vote. Par conséquent, la surveillance de la conformité procède à des examens des politiques et procédures de vote par procuration de Newton selon une approche axée sur les risques, afin d'en déterminer sa conformité.

Rôles et responsabilités

Les membres de certaines équipes des opérations de BNY Mellon sont responsables des processus administratifs et des actions qui garantissent que Newton a la faculté et exerce les droits de vote de ses clients individuels.

Les membres de l'équipe d'investissement responsable sont également tenus de s'assurer que les droits de vote sont exercés et que les décisions sont conformes aux directives de vote de Newton.

Les analystes d'actions économiques et les gestionnaires de portefeuille fournissent des informations spécifiques sur les investissements au niveau de l'entreprise à prendre en compte lors de la prise de décisions de vote**.**

Le comité de développement durable supervise les politiques et principes d'investissement responsable de Newton, qui comprennent la présente politique.